



DÉCISION N° DP 2020-001

ATTRIBUTION DES MARCHES D'ENTRETIEN DES SENTIERS 2020

Compte tenu du calendrier de renouvellement des instances le Conseil a chargé Monsieur le Président de souscrire le marché cité en objet avant l'engagement de la procédure de passation, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle délibération une fois connue l'identité des attributaires.

Objet du Marché : Entretien et balisage des sentiers de randonnées 2020

Marché public à bons de commande passé en procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Lot 1/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire d'Axat

Lot 2/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Pays de Sault

Lot 3/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire de Quillan

Lot 4/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire du Chalabrais

Lot 5/ Balisage des sentiers VTT

Lot 6/ Entretien des sentiers de pêche no kill et aires d'accueil attenantes

Lot 7/ Balisage des sentiers de randonnée pédestre

Date limite de réception des offres : 07/03/2020 à 12h

Date d'ouverture des plis : 10/03/2020

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 7

Entreprise	Lots concernés
Le Jardinier – 11 190 MONTAZEL	Lots 5 et 7
Petitjean Service – 11 300 LIMOUX	Lot 4
Alain PAZZAGLIA – 11 140 GINCLA	Lot 1
ACTIFOREST – 11 260 ESPERAZA	Tous les lots
ONF – 13 090 AIX en PROVENCE	Tous les lots
Le Parchemin – 11 300 LIMOUX	Lot 6
Lucas JALIBERT – 11 140 MONTFORT s/ BOULZANE	Lots 3 et 6

4 candidats n'ont pas fourni les attestations de régularité fiscales et sociales. Les offres ont été admises à l'analyse, mais devront néanmoins être fournies avant la signature de l'acte d'engagement si les candidats sont retenus.

Une demande de précision a été envoyée pour les lots 2 et 4 suite à une erreur sur le BDP fourni au DCE, et pour le lot 6 concernant les modalités d'établissement du BDP par les soumissionnaires.

Jugement des offres

L'analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation a permis d'établir les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

Lot	Attributaire	Montant TTC
Lot 1/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire d'Axat	Alain PAZZAGLIA	8 850,00 €
Lot 2/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Pays de Sault	ACTIFOREST	7 784,88 €
Lot 3/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire de Quillan	ACTIFOREST	7 747,68 €
Lot 4/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire du Chalabrais	ACTIFOREST	5 678,40 €
Lot 5/ Balisage des sentiers VTT	Le Jardinier	8 913,60 €
Lot 6/ Entretien des sentiers de pêche no kill et aires d'accueil attenantes	ACTIFOREST	5 668,00 €
Lot 7/ Balisage des sentiers de randonnée pédestre	Le Jardinier	3 420,00 €
	TOTAL Marché	48 062,56 €

Le Président

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-21-1,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2123-1, R.2162-1 à 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté n° DC 2020-012 du 13 février 2020, autorisant le Président à signer les marchés à intervenir dans le cadre de la consultation,

Vu l'analyse des offres,

DECIDE de :

Attribuer les lots 1 à 7 du marché conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres, pour un montant maximal prestations d'urgence comprises de 48 062,56 € TTC ;

Fait à Quillan, le 18 mars 2020



Le Président

Francis SAVY